

Phasage du projet



Phase 1

Choix de la zone d'étude par les Parties

Phase 2

Études d'impacts (acoustiques, faune, flore, paysage, humains, physiques)

Campagne de mesure du gisement éolien

Création de la société de projet,
Signature de la Promesse de Bail Emphytéotique entre la Société de
Projet et les Communes d'Accueil Finales

Phase 3 & 4

Préparation du dossier d'autorisation environnementale

Instruction du dossier par la Préfecture

Enquête publique (au moins 30 jours)

Phase 5

Négociation des contrats de vente d'électricité
et de financement bancaire

Construction du parc

Exploitation du parc